

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Février 1983

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

VOTATIONS

Article constitutionnel
sur l'énergie et réglementation
des droits de douane
sur les carburants 7

SUISSE 5

INTERNATIONAL 6

DOSSIER

Programme du Colloque 8
Le travail ménager :
Une vieille histoire 9
L'évaluation en Suisse 10
Comment payer le travail
non payé ? 12
La perspective d'un salaire
ménager 13
Code civil et travail ménager 14
Gret Haller :
pour l'indépendance
économique 15
Geneviève Heller :
propre en ordre 15
Bibliographie 16

FÉMINISME

Betty Friedan :
n'oublions pas la famille ! 17

FOLKLORE

Messire Carnaval
et les femmes 18

D'UN CANTON A L'AUTRE 20

LIVRES 23

PORTRAIT

Doireann Ni Bhriain 24

**Avez-vous
payé votre
abonnement ?**

**En cas de doute,
Edwige (022/42 03 15)
vous répondra !**

Editorial

« Home sweet home »

Il sera beaucoup question, dans ce numéro consacré au travail ménager, de reconnaissance, d'évaluation, de revalorisation. Quelle mouche nous pique donc ? FS qui, depuis sa création, a sciemment dédaigné la « vocation » féminine de ménagère, se mettrait-il maintenant à l'exalter ?

Nous le savons bien : le travail ménager est un sujet brûlant, explosif même sous ses dehors inoffensifs de trivialité quotidienne. Sujet si brûlant qu'on ne peut en parler qu'avec des gants (de cuisine, capitonnés et isolants !). Sujet explosif, aussi, pour plusieurs raisons.

La première est qu'il concerne toutes les femmes sans exception ou presque : ne serait-ce qu'en cela, le sujet est troublant comme tous ceux qui dépassent les frontières d'une classe, d'un groupe social ou d'un pays particulier.

La seconde raison est que le travail ménager touche la plus profonde des susceptibilités : le ménage restant très largement considéré comme l'affaire des femmes, il est pour les unes une raison d'être, pour les autres un point d'honneur, pour d'autres encore la cause de frustrations inavouées, de stress ou de ressentiment. Ne nous leurrions pas : le travail ménager agit sur les femmes autant que les femmes agissent en lui.

Troisième raison pour laquelle le sujet irrite, chicane les esprits : c'est du travail qui n'appelle pas à proprement parler de salaire. Les heures ne sont pas comptées. Son cahier des charges est aléatoire, flou, irrégulier. Et, (comble de confusion) les bénéficiaires directs de ce travail ne sont ni des clients, ni un patron, ni une société lointaine car anonyme mais un homme, des enfants, des proches... on ne peut plus proches : envers lesquels la relation de « service » est noyée dans mille autres rapports affectifs, personnels, familiaux.

Et pourtant, c'est du travail ! Mais un travail qui s'ingénie à se dissimuler lui-même. Hormis quelques tâches de production proprement dite (les repas, par exemple), la plupart des activités ménagères sont celles de l'effacement : que fait-on en rangeant, repassant, reprisant, récurant, recousant ou relavant, si ce n'est d'effacer continuellement les traces du temps et de l'usure, poussière, crasse, miettes, trous et taches ? A l'opposé de la création, c'est plutôt une restitution de l'aspect initial des choses : telle est la nature des tâches d'entretien, réparatrices et répétitives par excellence.

Preuve de cela, le travail ménager ne montre jamais mieux sa nécessité que quand il n'est pas fait. La grippe, en effet, est aux ménagères ce que la grève est pour les éboueurs : c'est à ce moment-là, et à ce moment-là seulement, que les gens se rendent compte de la valeur de leur travail !

Ainsi, la revalorisation du travail ménager n'équivaut pas, au contraire, à son exaltation : elle vise seulement à sa reconnaissance en tant que travail, au dépassement des notions de devoir, de rôle « naturel » de la femme dans la famille.

De même, l'évaluation pécuniaire du travail ménager n'équivaut pas forcément, directement, à la revendication d'un salaire. C'est seulement lui reconnaître sa valeur économique, valeur qui a toujours été occultée, toujours été « oubliée » dans les calculs des produits nationaux. Absente des statistiques, la ménagère est assimilée à une personne non active, alors que le travail qu'elle fournit est une composante essentielle du processus global de production. Aussi est-il indispensable d'imaginer une évaluation possible de ce travail : c'est de cette manière seulement que pourra être reconnue sa valeur économique ; de cette manière seulement que sortira de l'ombre, de l'oubli, de l'omission, le travail le plus quotidien et le plus universel — celui que font les femmes chez elles, derrière leurs portes closes. ●

Corinne Chaponnière

Le dossier sur le travail ménager, au centre de ce numéro, a été préparé en collaboration avec l'équipe organisatrice du « Colloque sur le travail ménager » qui se déroulera à Genève les 10 et 11 mars. Ce dossier servira de document de travail lors de ces journées.